

**Intervention de Mme Muriel Vidalenc
Conseillère du Directeur Général de Nexem**

Assises « Droits culturels et politiques publiques »
Table ronde 3 « Droits culturels dans les politiques transversales
et interministérielles »
Vendredi 24 février 2017

Muriel VIDALENC : Bonjour. J'ai été très heureuse que M. Fertier me sollicite. Au travers des différentes fonctions que j'ai occupées, dans les collectivités territoriales dans une ville où j'étais en charge des affaires culturelles, mais aussi en région et dans des établissements nationaux, notamment dans l'Institut national des jeunes sourds, j'ai été confrontée à ce problème d'exercice et de reconnaissance de l'accès à la culture. Nous avons réussi à faire reconnaître la langue des signes comme une langue à part entière. J'ai bien sûr un regard extérieur. Mais je peux éclairer mon propos en reprenant une phrase de Charles Gardou : "Vivre sans exister, c'est la plus cruelle des exclusions. " Exister, c'est pouvoir participer à la communauté. C'est avoir accès au patrimoine culturel et artistique, mais c'est aussi pouvoir exercer ses droits culturels au travers de l'écriture, du spectacle vivant, de toute la palette qui nous est offerte pour pouvoir développer notre sens créatif.

En 2014, j'étais en visite d'études en Finlande. J'ai rencontré un groupe punk d'Helsinki, Pertti Kurikan Nimipäivät, qui avait représenté la Finlande à l'Eurovision. Quatre musiciens et un chanteur, qui sont déficients intellectuels. J'ai discuté avec le chanteur. Leur parcours m'intéressait, tout comme leur démarche de création. C'était un des 10 groupes les plus connus en

Finlande, ils faisaient des tournées en Angleterre, aux États-Unis, leur notoriété est importante. Un film a été tourné sur eux. Ce que j'ai apprécié chez lui, c'est justement cette appartenance forte à la communauté finlandaise, à la communauté artistique en tant que chanteur je lui disais qu'il se battait contre la discrimination des personnes en situation de handicap, mais lui m'a répondu qu'il se battait contre les discriminations sociales, quelles qu'elles soient. Cela s'appelle exercer son droit de citoyen, au travers de la possibilité d'exercer et de se réaliser dans un domaine accessible à tous, quel que soit le milieu d'origine.

En France, ce n'est pas la même chose. Nous n'en sommes pas encore là, même si ce que dit Stéphanie est vrai. Il y a aussi une dynamique globale de la société à promouvoir dans ce domaine. Ce n'est pas simplement une question de budget. J'apprécie la démarche de l'APF. Il faut avoir une dynamique fédératrice. L'accès à la culture, c'est l'accès à la citoyenneté, à la dignité, à être partie prenante et participer à la construction d'une société. La société inclusive, c'est bien ensemble. Il y a ces murs qui sont abattus par rapport aux institutions pour ces personnes fragiles. Les artistes vont dans ces établissements, travaillent avec ces jeunes et les aident à se développer, se réaliser, de la même façon que les équipements culturels sont en capacité d'accueillir et de faire profiter tout public de la création artistique.

Au niveau de l'accès aux droits culturels, quels sont les freins et les propositions ? Je ne vais pas faire le tour du cadre législatif et réglementaire, des conventions internationales. Tout est là, les outils sont en partie là. Il faut un véritable acte politique de la société pour faire en sorte que cela fonctionne et soit concret. Sur le terrain, il y a beaucoup de réalisations. IVT, c'est connu. IVT a réussi,

au travers de la LSF, à promouvoir la culture et à en diffuser une approche qui n'intéresse pas que les personnes sourdes. Il y a un festival de théâtre aussi, il y a tous les ESAT culturels. Ils ne sont pas assez nombreux. Il y a toutes les initiatives locales, ateliers d'écriture, etc.

Parlons des politiques publiques. Vous allez me dire que c'est un parti pris. Sur l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes, ce qui se passe est encourageant. Si on faisait l'évaluation des politiques publiques en termes d'accès à la culture, ce serait intéressant de voir comment cela évolue. En Rhône-Alpes, on est parti très tôt sur la mise en œuvre de la Convention culture et hôpital. En 2010, lorsque cette instruction s'est ouverte au champ du handicap, on a commencé à travailler sur la mise en place de la Convention. Nous avons commencé par frapper à la porte du ministère pour dire que « Culture et hôpital » avait bénéficié de subventions nationales, et nous en souhaitons aussi. Mais nous n'avons pas eu de subventions. Les appels d'offres annuels se font exclusivement à partir de ce que l'on appelle des crédits non-reconductibles, et un arbitrage politique clair, fléchant une partie de ces crédits sur des projets qui ont fait l'objet d'appels à projet de la DRAC et de l'ARS. C'est donc la première étape : un appel d'offres chaque année, et des projets sont retenus à partir de certains critères. Ils doivent n'être ni art-thérapie ni animation. Ils sont retenus lorsqu'il y a une convention passée entre un équipement culturel et un établissement médicosocial. Tout établissement médicosocial qui n'aurait pas une coopération affichée avec une compagnie ne pourrait pas bénéficier de cet appel d'offres. C'est important. Personne ne sait tout faire. Les professionnels du médicosocial connaissent les personnes qu'ils accompagnent. Ils sont là pour aider la personne à réaliser son parcours. Le professionnel de la culture est là pour

permettre à la personne, en plus de son accompagnement, de se développer et de se réaliser, de bénéficier d'une capacité à s'exprimer et à être lui tel qu'il se voit. Nous avons dès le départ exigé qu'il y ait cette coopération.

Depuis 2000, avec la DRAC, il y a toujours le même responsable au niveau de ce programme, et l'on sait comment travailler ensemble. Nous avons mis en place une commission régionale qui associe les signataires de l'accord cadre, les équipements culturels, les associations qui participent à ce projet, et les bénéficiaires, les citoyens qui, donc, bénéficient de ce programme et de ses actions. Il y a aussi autre chose. En dehors de ces commissions régionales que nous avons mises en place, il ne faut pas oublier qu'il y a la région, les départements et les villes. Et pour avoir eu en charge la politique culturelle d'une ville de 170 000 habitants, extrêmement versée dans la culture, la ville est un acteur incontournable de l'accès à la culture et de la possibilité pour les personnes éloignées d'exercer leur droit à la culture. Il ne faut pas hésiter à les solliciter.

Les freins, les cloisonnements, les financements, l'éloignement... Les professionnels ont toujours du mal à partager leurs connaissances au profit du bien-être de la personne qu'ils accompagnent. Certes, il y a des cloisonnements au niveau national. Tout ce partage des pratiques n'est pas simple. Il y a aussi du travail à faire là-dessus. Il y a aussi un travail à faire qui est d'améliorer la représentation que nous pouvons avoir de la personne en situation de handicap. Il faut travailler avec les professionnels sur la représentation du potentiel. C'est important.

Les propositions. D'abord, l'évaluation des politiques publiques. En Rhône-Alpes a été publiée dernièrement une contribution ARS/DRAC/Conseil régional suite à un

séminaire d'un an et demi sur six thématiques concernant la culture sorties du cycle des rencontres. On a de la matière pour faire une évaluation. Pour savoir ce qui marche ou pas. Quels sont les facteurs clés de réussite pour faire en sorte de permettre à tout public d'exercer son droit culturel... Tout ce qui est fait pour les publics éloignés, profite à la société. Le jour où nous comprendrons tous que c'est un investissement dont la « rentabilité » est importante, nous aurons gagné. La loi introduit le volet culturel dans les CPOM. Il y a aussi les nouvelles technologies, qui offrent des possibilités extraordinaires et permettent l'expression de tout un chacun. Voilà ce que j'avais à vous dire. Voyons ce qui marche en se mettant autour d'une table. Diffusons et communiquons.

Nexem est une organisation professionnelle d'employeurs, née de la fusion entre deux organisations d'employeurs. La racine de Nexem, signifie le lien, l'anneau. Nexem est un acteur de l'économie sociale et solidaire Nous avons fait le choix d'un projet politique clair qui porte l'objectif d'une société inclusive. Ses adhérents sont des associations du médicosocial, du social et du sanitaire... C'est un public large pour lequel l'accès à la culture est réinterrogé tous les jours.